



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUIVANT 1175-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1175-2026 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 10^e jour du mois de mars 2026.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe